

vions la mesure et toutes ses implications, la Chambre étudierait ensuite l'à-propos de voter cette somme pour créer le Conseil.

On semblait avoir oublié l'affaire, mais le 1^{er} décembre, le bill a été lu pour la première fois à la Chambre. Par la suite, il a été étudié en deux ou trois occasions. Depuis la présentation du projet de loi, bon nombre d'industries, de fabricants et autres intéressés ont soulevé de nombreuses objections à ce genre de mesure législative. Pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai reçu à mon bureau copie d'une lettre de la Chambre de commerce du Canada. Je crois que tous les députés tiennent cet organisme en haute estime. Le bureau du président du conseil d'administration, M. Donald N. Byers, m'a fait parvenir copie d'une lettre qu'il adressait au ministre. Il y relevait certains points très importants, notamment:

Notre conseil d'administration croit que le gouvernement fédéral ne fera que doubler les efforts et dépensera inutilement en établissant un nouvel office. Il pourrait fort bien en résulter aussi de la confusion dans les normes que doit observer l'industrie canadienne.

Pourquoi le gouvernement tiendrait-il à présenter à la Chambre un projet de loi aussi confus que celui-ci en sachant très bien que l'industrie, représentée par la Chambre de Commerce du Canada, n'en veut pas? La lettre se continue ainsi:

Il y a danger de confusion pour l'industrie parce que le Conseil des normes aura recours aux services d'organismes existants qui continueront à garder leur liberté dans l'établissement de priorités et de politiques pour l'énoncé des normes; et pourtant aux termes du paragraphe 2c) du bill, le Conseil des normes examinera les nouvelles normes et les révisions de normes existantes et approuvera ces normes, s'il y a lieu, comme normes nationales. Quelles sont donc les normes qu'adoptera l'industrie—celles de l'Association canadienne de normalisation ou celles du Conseil canadien des normes?

Les industriels sont déroutés, perplexes et déçus. Pourquoi voudrions-nous poursuivre l'étude de ce genre de bill ou même l'envoyer au comité?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, puis-je faire une observation très simple? Le Conseil canadien des normes...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne suis pas sûr que le ministre puisse faire une observation. Il lui est permis de poser une question à ce moment-ci, pas plus.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le député sait-il qu'en vertu du projet de loi dont la Chambre est saisie, le Conseil canadien des normes ne rédigera pas de normes?

M. Hales: Ne rédigera pas quoi?

L'hon. M. Pepin: Des normes.

M. Hales: Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi le conseil d'administration de la Chambre de commerce canadienne demande s'il doit adopter celles de l'Association canadienne de normalisation ou celles du Conseil canadien des normes. C'est ce que la Chambre de commerce veut savoir.

L'hon. M. Pepin: Je ne comprends pas non plus.

M. Hales: J'en arrive au deuxième point sur la justification de ce Conseil des normes, en pleine période d'austérité décrétée par le gouvernement. Pourquoi créer une autre bureaucratie ou un autre empire qui proliférera comme l'a fait le ministère de l'Industrie? Les députés savent ce qui en est. Pourtant, nous lançons un autre programme dont le seul établissement coûtera environ \$190,000, d'après ce que dit le ministre. Nous sommes certains qu'il deviendra un empire de plus dont nous n'avons aucun besoin. Je me suis fait un devoir de demander à quelques personnes ce qu'elles pensaient de ce projet de loi. Je voudrais lire quelques extraits de lettres que j'ai reçues. L'auteur de l'une d'elles est, semble-t-il, en pourparlers avec certains fabricants de la province de Québec. Cette lettre soulève un aspect important auquel je n'avais pas pensé. Voici:

Au cours d'entretiens, des représentants de la province de Québec ont dit qu'ils étaient disposés à continuer de collaborer avec l'Association canadienne de normalisation...

C'est-à-dire l'association autonome qui existe déjà.

...mais qu'ils ne seraient pas disposés à donner suite à cet arrangement si de nombreuses activités de l'Association canadienne de normalisation étaient accaparées par un Conseil canadien des normes relevant du gouvernement fédéral.

Je n'y avais pas songé, mais apparemment au cours de discussions cet homme a appris des fabricants du Québec qu'ils hésitaient à participer à une initiative de ce genre. Voici une autre lettre:

Nous estimons qu'une direction des normes constitue effectivement un autre contrôle du gouvernement sur notre exploitation. Une proportion importante de notre administration est maintenant consacrée à répondre aux exigences du gouvernement qui offrent effectivement des avantages au Canada et à la population, mais qui accroissent tout de même nos frais généraux.

Elle vient d'un fabricant de produits textiles de ma région. Il ajoute:

Nous ne sommes pas convaincus qu'une intervention du gouvernement améliorera les normes de production.